



1. Approbation du procès-verbal des séances du 14/09/2015.

2. Mandat d'un avocat pour acquisition de terrains

Les parcelles C191 et C192 (superficie totale de 2715 m²) sises chemin de Nabrigas, font l'objet d'une procédure de vente par adjudication. L'audience est fixée début novembre.

La commune souhaite, dans le cadre de la lutte contre la cabanisation, acquérir ces parcelles qui se trouvent en espace boisé classé et zone naturelle (NDNa du Pos) (inconstructible)

Cette procédure nécessite l'intervention d'un avocat.

Le conseil doit autoriser Mr le Maire à mandater l'avocat de la commune, Mtre Margall.

Questions diverses

Contentieux Serres photovoltaïques